

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 1926-1928.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

lers (C. A. F., 1855, p. 222). On trouve assez fréquemment des morceaux de succin dans les cendres sulfureuses.

VILLESENEUX. — Liénard a signalé, en 1844, sur le chemin de Villeseneux à Châlons, des tombes barbares.

“ Le Journal de la Marne ” (16 juin 1867) donne quelques détails sur les fouilles que fit Le Laurain d'un cimetière barbare au lieu dit “ La Saulx ”. Ce cimetière est indiqué par E. de Barthélemy (Ann. de la Marne, 1889, p. 467).

Le M. A. G. S. C possède de ce cimetière une belle gourde en terre portant, d'un côté un Chrisme, et de l'autre un soleil radié entouré de langues de feu.

VILLE-SOUS-ORBAIS (La). — Le B. S. A. Ch., 1908, p. 24, mentionne la découverte de 1500 petits bronzes du III<sup>e</sup> siècle, sous un amoncellement de pierres, au lieu dit “ Les Œillettes ”. Cette découverte est intéressante, car elle a été faite aux abords d'une voie mentionnée sous le nom de “ Grand chemin ”, et qui était sans doute une voie romaine.

VILLEVENARD. — Un coup de poing acheuléen a été ramassé par de Baye sur l'atelier de Vieille-Andecy. Jouron signale deux ateliers néolithiques, celui du “ Clos Prieur ” et celui de “ Vieille-Andecy ” et de la ferme du Buisson, explorés principalement par MM. Jouron et de Baye.

Onze grottes artificielles néolithiques ont été fouillées par M. de Baye au lieu dit “ Le trou du Blériot ”, ou “ Trou du renard ”. Au lieu dit “ La pierre Michelot ”, cinq grottes ont été explorées par de Baye et une par E. Schmit. Dix-sept grottes furent visitées au lieu dit

“ Les Ronces ”, onze par de Baye et six par M. Roland. Quatre de ces dernières ont été acquises par le département de la Marne (B. S. A. Ch., 1913, p. 102) Six à sept grottes sont indiquées par M. Roland au lieu dit “ Les Vignes ”, que M. de Baye place au lieu dit “ La Vigne Basse ”. Enfin, au lieu dit “ Tout-y-brûle ”, M. Roland a découvert et exploré une grotte. M. de Baye signale les vestiges d'un dolmen à “ La Chénaie ”, où fut aussi trouvé un beau polissoir.

Deux autres polissoirs sont mentionnés par de Baye sur l'atelier de “ Vieille Andecy ”.

E. Schmit a trouvé un petit emplacement de sépultures néolithiques dans une sablière du Clos-Prieur, et il a constaté une incinération néolithique isolée au lieu dit “ Les Terres Rouges ”. Coyon, de Beine, possédait une hache de bronze (époque morgienne) recueillie à Vouzy (écart de Villevenard). Une pointe de flèche de l'âge du bronze, munie d'un petit appendice sur la douille, trouvée dans une sépulture mérovingienne, a donné lieu à une étude de M. Coutil.

Le B. S. A. Ch. (1908, p. 99) mentionne les fouilles d'un cimetière gallo-romain par M. Roland. Ce cimetière ravagé, qui a présenté de rares tombes intactes, était situé au lieu dit “ La Croix de Cour ”. On y a recueilli une épée en fer dans son fourreau, une fibule en bronze, une épingle à maillot à ressort, etc.

Un vaste cimetière de l'époque barbare a été fouillé, au lieu dit “ Les Ronces ”, par de Baye, Roland et Cotel. Les fouilles de de Baye, en 1886, se sont faites aux points 656-657 du cadastre ; celles de Roland en 1907, 1908, 1910, aux points 658-659 ; celles de Cotel, effectuées sur la parcelle 652, ont révélé 400 tombes renfermant des médailles gauloises et romaines. M. Ro-

land a fait connaître les fouilles qu'il a faites " aux Ronces " par un article paru dans " L'homme préhistorique " de 1913 (bulletin n° 5) : " Le cimetière mérovingien et carolingien de Villevenard ".

On a signalé à Villevenard des couloirs qu'on a supposé être des souterrains-refuges ; mais, selon Jouron, ceux-ci seraient des galeries pour la recherche du silex.

VINAY. — La colline sur laquelle se trouvent " les Patis " offre une grotte, creusée dans la roche. Cette grotte, qui porte le nom de Saint-Mamers, aurait été habitée par des ermites. Une fontaine qui se trouve au-dessus porte aussi le nom de St-Mamers et jouissait du pouvoir de préserver des accès de fièvre.

VINCELLES. — Guérard signale la découverte de souterrains-refuges qui sont devenus les meilleures caves de la commune.

VITRY-LA-VILLE. — Au cours de l'élargissement du chemin de Châlons-sur-Marne à Blacy, et des travaux du chemin de fer Paris-Strasbourg, de 1845 à 1850, on découvrit, sur une longueur de 2 km., des tombes qu'on peut considérer comme d'époque gauloise, où furent recueillis deux fers de cheval. Garinet aurait trouvé dans la plaine de Vitry-la-Ville une lampe gallo-romaine. Au lieu dit " La Glacière ", M. Lambert découvrit un cimetière de sépultures gallo-romaines. Il existe à l'entrée du village un gros grès sur lequel est plantée une croix de fer, et qui repose lui-même sur un autre bloc. Il y aurait, du reste, un lieu de la commune, dit " La Nau des grès ".

VITRY-LE-BRULÉ ou VITRY-EN-PERTHOIS. — Le Dr Valentin fait connaître qu'à plusieurs reprises